



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
CD/CT/ND/ 91-18
Mandature 2016 – 2021
Assemblée Générale 2016-2021/2018-07

EXTRAIT DE RESOLUTIONS
PROCES-VERBAL N° 2016-2021/2018 - 07.
ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2018

Sur convocation de Monsieur DORE, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres de l'assemblée générale se sont réunis le lundi 18 juin 2018 à 14h00 au CFA Simone Veil – 2 rue César Franck à ROUEN.

Etaient absents et excusés :

- Mme CANTEREL
- Mme DHENIN
- M. DUCROC
- Mme DUMESNIL
- M. FALEMPIN
- M. MOLLIN
- M. PARRET
- M. PRAT

Etaient absents et non excusés :

- Mme BOYERE
- Mme DUVAL

Etaient présents :

- M. ALLAINGUILLAUME Yves
- M. AUTIN Hervé
- M. BRUSCHERA Christophe
- Mme CHICOT Marie-Ange
- M. CROISE David – *quitte la séance à 15h*
- M. DARTOIS Guillaume
- M. DORE Christophe
- M. GUILLON Thierry
- M. HUBERT Michel
- M. LARCHEVEQUE Alain
- M. LEMASSON Rodolphe
- M. MORAIS Carlos
- M. SOLMON Gilles
- Mme DEGOIS (TONIN) Carmen – *entre en séance à 14h35*
- Mme VINET Murielle

Étaient invités et présents :

- Mme TARLEVÉ, Secrétaire Générale
- M. LEGER, membre associé
- M. LEVISTRE, membre associé

M. LEDUC, représentant la DIRECCTE
M. LEDOUX, représentant la DRFIP
M. THIBOUT-CURTINHA, Commissaire Au Compte de PWC

Les invités, les membres honoraires, les membres associés participent au débat mais ne prennent pas part au vote.

Assemblée Générale n° 07

Le Président DORÉ ouvre la séance à 14h20.

Mme CHICOT, membre Elue, 3^{ème} Vice-Présidente du Bureau de la CMA76 fait l'appel des membres et informe l'assemblée que le quorum est atteint.

Préliminaire : Approbation du procès-verbal en date du 12/02/2012.

VOTE :

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE QUI S'EST TENUE LE 12 FEVRIER 2018 EST ADOPTE A L'UNANIMITE, DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

I POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n°1 :

Ratification de la création d'1 emploi de « Chargé de mission », emploi permanent, adopté par le Bureau en date du 04/12/17.

Document de travail transmis préalablement :

- Note motivant la création d'1 emploi de « chargé de mission » (document n°1)

Résolution 2016-2021/ 2018-07/ AG 240 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE CREATION D'1 EMPLOI DE « CHARGE DE MISSION », EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA MOTIVATION, ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE POUR CREER CET EMPLOI EST LA SUIVANTE :

IL EST DEMANDE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE RATIFIER LA CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION, EMPLOI PERMANENT.

LES RESULTATS D'EXPLOITATION POUR LES EXERCICES DE 2014 A 2016 SONT POSITIFS.

LES RESULTATS POUR L'ANNEE 2017 S'ORIENTENT DANS CE MEME SENS, AVEC UNE RECONSTITUTION DU FONDS DE ROULEMENT DE LA CMA 76, RESTANT CEPENDANT INFERIEUR A 2 MOIS PRECONISES PAR LE CODE DE L'ARTISANAT.

LA CMA 76 A RETROUVE UN CONTEXTE BUDGETAIRE PLUS FAVORABLE AU TERME DE CES DERNIERS EXERCICES.

L'ETABLISSEMENT A AINSI DEMONTRE SA CAPACITE, A REORGANISER SES SERVICES A RENFORCER SA PRESENCE AUPRES DES ARTISANS, A DEPLOYER DES PROJETS D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX, A DEGAGER DES SOURCES DE FINANCEMENT.

DANS CE CADRE, LES MARGES DE MANGÈVRE FINANCIERES DEMEURENT EXTREMEMENT LIMITEES MAIS ELLES EXISTENT. CEPENDANT, IL CONVIENT DE NOTER QUE LA SITUATION FINANCIERE DE LA CMA 76 DOIT ETRE CONFORTEE.

LE BUDGET 2018 EST CONSTRUIT EN TENANT COMPTE DES INCERTITUDES FINANCIERES ET DES CONTRAINTES BUDGETAIRES PERMETTANT NOTAMMENT LE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT DU CFA DE ROUEN. LE BUDGET PREVOIT LES MARGES FINANCIERES NECESSAIRES A LA REHABILITATION DU CFA DE DIEPPE, ET A L'IMPLANTATION DU CFA DU HAVRE.

IL EST A NOTER QUE LA CREATION DE POSTE PROPOSEE A FAIT L'OBJET D'UNE INSCRIPTION AU BUDGET PREVISIONNEL 2018 DE LA CMA 76. CETTE CREATION DE POSTE EST DONC SANS INCIDENCE BUDGETAIRE POUR LE PROCHAIN EXERCICE. EN REVANCHE, ELLE OBLIGE NOTRE STRUCTURE A ASSURER POUR CHAQUE EXERCICE LE FINANCEMENT UTILE NECESSAIRE A LA COUVERTURE DE LA MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE, EN PLUS DE LA COMPENSATION NECESSAIRE DES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT.

EN TERMES DE COMPETENCES, ELLES DOIVENT PERMETTRE DE REPOINDRE A LA MISE EN PLACE DU PROJET DE MANDATURE DE LA CMA 76 2016-2021.

LA TRANSVERSALITE DES MISSIONS INTERVIENT SUR LES EMPLOIS ACCOMPAGNANT LES DECISIONS STRATEGIQUES DE LA CMA 76 AFIN DE POURSUIVRE LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT ET D'INNOVATION NOTAMMENT EN MATIERE DE FORMATION.

PAR AILLEURS, LA CONVENTION DE CREATION DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA CMA 76, EN COURS DE NEGOCIATION AVEC LE CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE PREVOIT UNE CONVENTION UNIQUE A PARTIR DU 1ER JANVIER 2018. LA CMA 76 A ANTICIPE CETTE ORGANISATION EN TRAVAILLANT EN AMONT SUR LA CONVERGENCE DES TROIS CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS.

POUR POURSUIVRE CETTE DEMARCHE, LA CMA 76 DOIT S'APPUYER SUR DES EXPERTS ORGANISATIONNELS ET METIERS.

L'EMPLOI DE CHARGE DE MISSION, PREVU PAR LES FICHES EMPLOIS TYPES DU STATUT DU PERSONNEL DES CMA REPOIND A CE BESOIN. LE CHARGE DE MISSION « PROCÈDE A DES TRAVAUX OU ETUDES PARTICULIERES POUR LE COMPTE DU SECRETAIRE GENERAL OU D'UN DIRECTEUR DE SERVICE».

A CE TITRE, L'ACTIVITE PRINCIPALE DU CHARGE DE MISSION EST NOTAMMENT LA REALISATION DE MISSIONS COMPLEXES FAISANT APPEL A DES CONNAISSANCES POINTUES DANS UN OU PLUSIEURS DOMAINES.

PAR AILLEURS, L'IDEE EST, D'UNE PART, DE POURSUIVRE UNE DEMARCHE DE SIMPLIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS, ET D'ADAPTER LES EMPLOIS AUX EVOLUTIONS NECESSAIRES DE L'ORGANISATION.

D'AUTRE PART, LE BUT EST DE POURSUIVRE LA TRANSVERSALITE DEBUTEE ENTRE LES DIFFERENTS SITES. A NOTER, QUE CETTE CREATION D'EMPLOI INTERVIENT DANS LE CADRE DE CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS ET N'A PAS D'IMPACT FINANCIER NOTABLE SUR LA MASSE SALARIALE.

POUR TOUTES CES RAISONS, IL EST DEMANDE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE RATIFIER LA CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION AU SEIN DE LA CMA 76.

ENFIN, DANS L'HYPOTHESE OU L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVERAIT LA CREATION DE CET EMPLOI, SA DELIBERATION SERA TRANSMISE A L'AUTORITE DE TUTELLE, A SAVOIR LE PREFET DE REGION.

Point n°2 :

Ratification de la création de 6 emplois d'« Attachés techniques », emplois permanents, adopté par le Bureau en date du 04/12/17.

Document de travail transmis préalablement :

- Note motivant la création de 6 emplois d' « Attaché Technique » (document n°2)

Résolution 2016-2021/ 2018-07/ AG 241 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE CREATION DE 6 EMPLOIS D'« ATTACHES TECHNIQUES », EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA MOTIVATION, ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE POUR CREER CES EMPLOIS EST LA SUIVANTE :

IL EST DEMANDE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE RATIFIER LA CREATION DE 6 EMPLOIS D'ATTACHE TECHNIQUE, EMPLOIS PERMANENTS.

LES RESULTATS D'EXPLOITATION POUR LES EXERCICES DE 2014 A 2016 SONT POSITIFS.

LES RESULTATS POUR L'ANNEE 2017 S'ORIENTENT DANS CE MEME SENS, AVEC UNE RECONSTITUTION DU FONDS DE ROULEMENT DE LA CMA 76, RESTANT CEPENDANT INFERIEUR A 2 MOIS PRECONISES PAR LE CODE DE L'ARTISANAT.

LA CMA 76 A RETROUVE UN CONTEXTE BUDGETAIRE PLUS FAVORABLE AU TERME DE CES DERNIERS EXERCICES.

L'ETABLISSEMENT A AINSI DEMONTE SA CAPACITE, A REORGANISER SES SERVICES A RENFORCER SA PRESENCE AUPRES DES ARTISANS, A DEPLOYER DES PROJETS D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX, A DEGAGER DES SOURCES DE FINANCEMENT.

DANS CE CADRE, LES MARGES DE MANGÈVRE FINANCIERES DEMEURENT EXTREMEMENT LIMITEES MAIS ELLES EXISTENT. CEPENDANT, IL CONVIENT DE NOTER QUE LA SITUATION FINANCIERE DE LA CMA 76 DOIT ETRE CONFORTEE.

LE BUDGET 2018 EST CONSTRUIT EN TENANT COMPTE DES INCERTITUDES FINANCIERES ET DES CONTRAINTES BUDGETAIRES PERMETTANT NOTAMMENT LE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT DU CFA DE ROUEN. LE BUDGET PREVOIT LES MARGES FINANCIERES NECESSAIRES A LA REHABILITATION DU CFA DE DIEPPE, ET A L'IMPLANTATION DU CFA DU HAVRE.

IL EST A NOTER QUE LES CREATIONS DE POSTES PROPOSEES ONT FAIT, CHACUNE, L'OBJET D'UNE INSCRIPTION AU BUDGET PREVISIONNEL 2018 DE LA CMA 76. CES SIX CREATIONS DE POSTES SONT DONC SANS INCIDENCE BUDGETAIRE POUR LE PROCHAIN EXERCICE. EN REVANCHE, ELLES OBLIGENT NOTRE STRUCTURE A ASSURER POUR CHAQUE EXERCICE LE FINANCEMENT UTILE NECESSAIRE A LA COUVERTURE DE LA MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE, EN PLUS DE LA COMPENSATION NECESSAIRE DES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT.

EN TERMES DE COMPETENCES, ELLES DOIVENT PERMETTRE DE REPOUDRE A LA MISE EN PLACE DU PROJET DE MANDATURE DE LA CMA 76 2016-2021.

LES AGENTS DOIVENT DISPOSER DES COMPETENCES TECHNIQUES PRECISES DANS DIFFERENTS DOMAINES PERMETTANT AINSI DE REPOUDRE AUX BESOINS DES PORTEURS DE PROJETS, DES CLIENTS ET DES PARTENAIRES.

LES COMPETENCES NECESSAIRES PORTENT NOTAMMENT SUR LE CONSEIL EN CREATION, EN DEVELOPPEMENT, ET REPRISE D'ENTREPRISES, SUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INGENIERIE DE LA FORMATION, ET LE CONSEIL EN EMPLOI.

DES AGENTS DOIVENT ETRE REFERENTS METIERS. CES AGENTS DOIVENT ETRE ALORS CAPABLES DE TRAITER DES DOSSIERS COMPLEXES AVEC LE CHOIX DES MOYENS APPROPRIES DU FAIT DE LA MAITRISE DE CONNAISSANCES PRECISES.

L'ORGANISATION DES SERVICES A EGALEMENT BESOIN D'ENCADREMENTS INTERMEDIAIRES AFIN DE PILOTER LES ACTIVITES DE LA CMA 76.

L'EMPLOI D'ATTACHE TECHNIQUE, PREVU PAR LES FICHES EMPLOIS TYPES DU STATUT DU PERSONNEL DES CMA REpond A CE BESOIN.

EN EFFET, L'ATTACHE TECHNIQUE « PROCEDE A DES TRAVAUX OU ETUDES, OU PARTICIPE A LA CONDUITE D' ACTIONS DU RESSORT DE LA DIRECTION DONT IL DEPEND ».

A CE TITRE, L'ACTIVITE PRINCIPALE DE L'ATTACHE TECHNIQUE EST LA REALISATION DE TRAVAUX FAISANT APPEL A DES CONNAISSANCES PRECISES (ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES, JURIDIQUES, ECONOMIQUES...).

LES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES PERMETTENT DE CONFIER A L'ATTACHE TECHNIQUE UNE MISSION D'ENCADREMENT D'EQUIPE.

ACTUELLEMENT, DES AGENTS EXERCENT DEJA, DE FACTO, CES FONCTIONS DANS L'ORGANISATION ET EN POSSEDENT LES COMPETENCES.

PAR AILLEURS, L'IDEE EST, D'UNE PART DE POURSUIVRE UNE DEMARCHE DE SIMPLIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS, ET D'ADAPTER LES EMPLOIS AUX EVOLUTIONS NECESSAIRES DE L'ORGANISATION.

A NOTER, QUE CES CREATIONS D'EMPLOIS INTERVIENNENT DANS LE CADRE DE CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS ET N'ONT PAS D'IMPACT FINANCIER NOTABLE SUR LA MASSE SALARIALE.

POUR TOUTES CES RAISONS, IL EST DEMANDE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE RATIFIER LA CREATION DE SIX EMPLOIS D'ATTACHE TECHNIQUE AU SEIN DE LA CMA 76.

ENFIN, DANS L'HYPOTHESE OU L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVERAIT LA CREATION DE CES EMPLOIS, SA DELIBERATION SERA TRANSMISE A L'AUTORITE DE TUTELLE, A SAVOIR LE PREFET DE REGION.

Point n° 3 :

Vote de la suppression de 2 emplois de « Conseillers », emplois permanents, non pourvus, préalablement soumis à l'avis de la commission paritaire locale convoquée à cet effet le 15/02/18.

Document de travail transmis préalablement :

- Note motivant la suppression de 2 emplois de Conseillers, emplois permanents, non pourvus. (document n°3)

Résolution 2016-2021/ 2018-07/ AG 242 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS DE « CONSEILLERS », PERMANENTS, NON POURVUS, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA MOTIVATION, ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE, POUR SUPPRIMER CES EMPLOIS EST LA SUIVANTE :

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE SE PRONONCER SUR LA SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS DE CONSEILLER, NON POURVUS AU SEIN DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE SEINE-MARITIME (CMA 76).

LES RESULTATS D'EXPLOITATION POUR LES EXERCICES DE 2014 A 2016 SONT POSITIFS.

LES RESULTATS POUR L'ANNEE 2017 S'ORIENTENT DANS CE MEME SENS, AVEC UNE RECONSTITUTION DU FONDS DE ROULEMENT DE LA CMA 76, RESTANT CEPENDANT INFERIEUR A 2 MOIS PRECONISES PAR LE CODE DE L'ARTISANAT.

LA CMA 76 A RETROUVE UN CONTEXTE BUDGETAIRE PLUS FAVORABLE AU TERME DE CES DERNIERS EXERCICES.

L'ETABLISSEMENT A AINSI DEMONTRE SA CAPACITE, A REORGANISER SES SERVICES A RENFORCER SA PRESENCE AUPRES DES ARTISANS, A DEPLOYER DES PROJETS D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX, A DEGAGER DES SOURCES DE FINANCEMENT.

DANS CE CADRE, LES MARGES DE MANŒUVRE FINANCIERES DEMEURENT EXTREMEMENT LIMITEES MAIS ELLES EXISTENT. CEPENDANT, IL CONVIENT DE NOTER QUE LA SITUATION FINANCIERE DE LA CMA 76 DOIT ETRE CONFORTEE.

LE BUDGET 2018 EST CONSTRUIT EN TENANT COMPTE DES INCERTITUDES FINANCIERES ET DES CONTRAINTES BUDGETAIRES PERMETTANT NOTAMMENT LE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT DU CFA DE ROUEN. LE BUDGET PREVOIT LES MARGES FINANCIERES NECESSAIRES A LA REHABILITATION DU CFA DE DIEPPE, ET A L'IMPLANTATION DU CFA DU HAVRE.

IL EST A NOTER QUE LES SUPPRESSIONS DE POSTES PROPOSEES, NON POURVUS, SONT PRISES EN COMPTE AU BUDGET PREVISIONNEL 2018 DE LA CMA 76.

A LA SUITE DE LA REORGANISATION DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT, PLUSIEURS POSTES DE CONSEILLER AVAIENT ETE CREEES, AU COURS DE L'ANNEE 2016, AFIN DE REpondre A UN NOUVEAU BESOIN EN CONSEIL ET EN INFORMATION DE LA PART DES CLIENTS DE LA CMA 76.

A CE JOUR, ET AU REGARD DU PROJET DE MANDATURE 2016-2021, LA NATURE DE CE BESOIN S'EST PRECISEE DE SORTE QU'IL EST NECESSAIRE POUR LA CMA 76 DE PROCEDER A L'ADEQUATION DES EFFECTIFS A SON BESOIN REEL.

PAR AILLEURS, LA DEMATERIALISATION DES FORMALITES ENGAGEE DANS LES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT CONFIERA AUX ARTISANS LE SOIN D'EFFECTUER EUX-MEMES LES FORMALITES EN LIGNE, DE SORTE QUE LES TACHES ADMINISTRATIVES RELATIVES AUX FORMALITES DISPARAITRONT TOTALEMENT A TERME ET QUE LE BESOIN EN CONSEILLERS EST AMENE A SE REDUIRE.

L'EMPLOI DE CONSEILLER CONSISTE A « APPORTER UN CONSEIL ET ACCOMPAGNER UN INTERLOCUTEUR DANS DES DEMARCHES OU DANS UN PROJET DANS LES LOCAUX DE LA CHAMBRE OU SUR UN SITE. ».

IL EXISTE ACTUELLEMENT DEUX EMPLOIS PERMANENTS DE CONSEILLER QUI NE SONT PAS POURVUS, SUR LA GRILLE DES EMPLOIS DE LA CMA 76.

CES EMPLOIS NON POURVUS NE CORRESPONDENT A AUCUN BESOIN DE LA CMA, DE SORTE QUE LEUR SUPPRESSION DOIT ETRE ENVISAGEE POUR POURSUIVRE UNE DEMARCHE DE SIMPLIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS, EN ELIMINANT LES EMPLOIS « FERMES », NON OCCUPES, ET NE CORRESPONDANT PLUS A DES EMPLOIS ET BESOINS NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DE LA CMA 76.

POUR TOUTES CES RAISONS, IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE SE PRONONCER SUR LA SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS DE CONSEILLER NON POURVUS.

ENFIN, DANS L'HYPOTHESE OU L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVERAIT LA SUPPRESSION DE CES POSTES, SA DELIBERATION SERA TRANSMISE A L'AUTORITE DE TUTELLE, A SAVOIR LE PREFET DE LA SEINE-MARITIME.

IL EST PORTE A LA CONNAISSANCE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERAL QUE LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE A ETE CONSULTEE LE 15/02/2018 :

SUR LA QUESTION DE LA SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS DE CONSEILLERS NON POURVUS AU SEIN DE LA CMA, LORS DE LA REUNION DU 15 FEVRIER 2018, ELLE A RENDU L'AVIS SUIVANT :

- COLLEGE SALARIE : DEFAVORABLE A L'UNANIMITE
- COLLEGE EMPLOYEUR : FAVORABLE A L'UNANIMITE
- DELEGUES SYNDICAUX AYANT QUALITE D'OBSERVATEUR :
 - o DELEGUE SYNDICAL FO : DEFAVORABLE
 - o DELEGUE SYNDICAL CGC : DEFAVORABLE

Point n° 4 :

Vote de la suppression de 3 emplois d'« Agents développeurs », emploi en CDD de plus de 18 mois, non pourvus, préalablement soumis à l'avis de la commission paritaire locale convoquée à cet effet le 15/02/18.

Document de travail transmis préalablement :

- Note motivant la suppression de 3 emplois d'agents développeurs, emplois en CDD de plus de 18 mois, non pourvus. (document n°4)

Résolution 2016-2021/ 2018-07/ AG 243 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE SUPPRESSION DE 3 EMPLOIS D' « AGENTS DEVELOPPEURS », EN CDD DE PLUS DE 18 MOIS, NON POURVUS, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA MOTIVATION, ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE, POUR SUPPRIMER CES EMPLOIS EST LA SUIVANTE :

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE SE PRONONCER SUR LA SUPPRESSION DE TROIS EMPLOIS EN CDD DE PLUS DE 18 MOIS D'AGENT DEVELOPPEUR, NON POURVUS AU SEIN DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE SEINE-MARITIME (CMA 76).

LES RESULTATS D'EXPLOITATION POUR LES EXERCICES DE 2014 A 2016 SONT POSITIFS.

LES RESULTATS POUR L'ANNEE 2017 S'ORIENTENT DANS CE MEME SENS, AVEC UNE RECONSTITUTION DU FONDS DE ROULEMENT DE LA CMA 76, RESTANT CEPENDANT INFERIEUR A 2 MOIS PRECONISES PAR LE CODE DE L'ARTISANAT.

LA CMA 76 A RETROUVE UN CONTEXTE BUDGETAIRE PLUS FAVORABLE AU TERME DE CES DERNIERS EXERCICES.

L'ETABLISSEMENT A AINSI DEMONTRE SA CAPACITE, A REORGANISER SES SERVICES A RENFORCER SA PRESENCE AUPRES DES ARTISANS, A DEPLOYER DES PROJETS D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX, A DEGAGER DES SOURCES DE FINANCEMENT.

DANS CE CADRE, LES MARGES DE MANGÈVRE FINANCIERES DEMEURENT EXTREMEMENT LIMITEES MAIS ELLES EXISTENT. CEPENDANT, IL CONVIENT DE NOTER QUE LA SITUATION FINANCIERE DE LA CMA 76 DOIT ETRE CONFORTEE.

LE BUDGET 2018 EST CONSTRUIT EN TENANT COMPTE DES INCERTITUDES FINANCIERES ET DES CONTRAINTES BUDGETAIRES PERMETTANT NOTAMMENT LE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT DU CFA DE ROUEN. LE BUDGET PREVOIT LES MARGES FINANCIERES NECESSAIRES A LA REHABILITATION DU CFA DE DIEPPE, ET A L'IMPLANTATION DU CFA DU HAVRE.

IL EST A NOTER QUE LES SUPPRESSIONS DE POSTES PROPOSEES, NON POURVUS, SONT PRISES EN COMPTE AU BUDGET PREVISIONNEL 2018 DE LA CMA 76.

A LA SUITE DE LA REORGANISATION DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT, PLUSIEURS POSTES D'AGENT DEVELOPPEUR AVAIENT ETE CREEES, AU COURS DE L'ANNEE 2016, AFIN DE REPENDRE AU DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE GLOBALE DE SERVICE.

CETTE DEMARCHE PROSPECTIVE REPONDAIT AUX ATTENTES DES RESSORTISSANTS DE LA CMA76 ET PLUS LARGEMENT AUX ENJEUX DU SECTEUR DE L'ARTISANAT.

A CE JOUR, ET AU REGARD DU PROJET DE MANDATURE 2016-2021, LE BESOIN EXISTE TOUJOURS MAIS LES DEMARCHES SUR L'EVOLUTION DES COMPETENCES DES AGENTS ENTREPRISES PAR LA CMA 76 PERMETTENT D'INTEGRER LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL AUX COMPETENCES DES AGENTS EN RELATION AVEC LE PUBLIC EXTERNE.

DE CE FAIT, LE BESOIN D'AGENTS CHARGES ESSENTIELLEMENT DE PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE LA CMA 76 EST MOINDRE.

AU REGARD DE LA FICHE EMPLOI TYPE DES STATUTS DU PERSONNEL L'AGENT DEVELOPPEUR EST « CHARGE DE PROMOUVOIR ET DE DIFFUSER LES PRODUITS OU SERVICES DEVELOPPES PAR LA CHAMBRE DE METIERS AUPRES DES ENTREPRISES DE SON RESSORT ET DES DIFFERENTS PUBLICS AUXQUELS ELLE S'ADRESSE ET DE FACILITER LEUR MISE EN ŒUVRE ».

IL EXISTE ACTUELLEMENT TROIS EMPLOIS D'AGENT DEVELOPPEUR QUI NE SONT PAS POURVUS, SUR LA GRILLE DES EMPLOIS DE LA CMA 76.

CES EMPLOIS NON POURVUS NE CORRESPONDENT A AUCUN BESOIN DE LA CMA, DE SORTE QUE LEUR SUPPRESSION DOIT ETRE ENVISAGEE POUR POURSUIVRE UNE DEMARCHE DE SIMPLIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS, EN ELIMINANT LES EMPLOIS « FERMES », NON OCCUPES, ET NE CORRESPONDANT PLUS A DES EMPLOIS ET BESOINS NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DE LA CMA 76.

POUR TOUTES CES RAISONS, IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE SE PRONONCER SUR LA SUPPRESSION DE TROIS EMPLOIS EN CDD DE PLUS DE 18 MOIS D'AGENT DEVELOPPEUR NON POURVUS, SOUS RESERVE DE L'AVIS QUI SERA PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE.

ENFIN, DANS L'HYPOTHESE OU L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVERAIT LA SUPPRESSION DES POSTES, SA DELIBERATION SERA TRANSMISE A L'AUTORITE DE TUTELLE, A SAVOIR LE PREFET DE LA SEINE-MARITIME.

IL EST PORTE A LA CONNAISSANCE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERAL QUE LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE A ETE CONSULTEE LE 15/02/2018 :

SUR LA QUESTION DE LA SUPPRESSION DE TROIS EMPLOIS D'AGENTS DEVELOPPEURS NON POURVUS AU SEIN DE LA CMA, LORS DE LA REUNION DU 15 FEVRIER 2018, ELLE A RENDU L'AVIS SUIVANT :

COLLEGE SALARIE : DEFAVORABLE A L'UNANIMITE

COLLEGE EMPLOYEUR : FAVORABLE A L'UNANIMITE

DELEGUES SYNDICAUX AYANT QUALITE D'OBSERVATEUR :

DELEGUE SYNDICAL FO : DEFAVORABLE

DELEGUE SYNDICAL CGC : DEFAVORABLE

Point n° 5 :

Vote de la grille des emplois rectifiée en conséquence, validée par le Bureau en date du 04/12/17.

Document de travail transmis préalablement :

- Grille des emplois (document n°5)

Résolution 2016-2021/ 2018-07/ AG 244 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS VALIDÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 04/12/2017 EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Point n°6 :

Vote de l'arrêté des comptes et du budget réalisé / exécuté de l'exercice 2017 de la CMA 76 et des 3 CFA adopté par le Bureau du 07/06/18 et soumis pour avis à la commission des finances du 11/06/18.

Document de travail transmis préalablement :

- Budget exécuté 2017 – Dossier de synthèse (document n°6)

Intervention en séance :

- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

Résolution 2016-2021/ 2018-07/ AG 245 :

VOTE :

L'ARRÊTÉ DES COMPTES ET DU BUDGET RÉALISÉ DE L'EXERCICE 2017 DE LA CMA 76 ET DES TROIS CFA ADOPTÉ PAR LE BUREAU DU 07/06/18 ET LA COMMISSION DES FINANCES DU 12/06/18 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT EN REPORT À NOUVEAU EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Point n°7 :

Information sur l'exécution budgétaire de la CMA 76 et du CFA pour le premier trimestre 2018, présentée en Bureau du 07/06/18.

Intervention en séance :

- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

S'agissant d'un point d'information, il n'y a pas de vote.

Point n°8 :

Information sur les plans de financements et conventionnement des actions 2017 à 2019, adopté par le Bureau en date du 15/03/18, 04/04/18 et 07/06/18.

Intervention en séance :

- Mme BREBION-LEIRE, Directrice Emploi Développement Innovation
- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

S'agissant d'un point d'information, il n'y a pas de vote.

Point n°9 :

**Vote de la modification du tableau des représentations extérieures, désignation de membres Elus pour les remplacements de :
M. LOUVET, approuvé par le Bureau du 20/02/18,**

M. MOULARD, approuvé par le Bureau du 07/06/18.

Document de travail transmis préalablement :

- *Tableau des représentations extérieures (document n°7)*

Résolution 2016-2021/ 2018-07/ AG 246 :

VOTE :

LA DESIGNATION DE MONSIEUR DARTOIS COMME MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION DE CONCILIATION EN MATIERE DE BAUX COMMERCIAUX EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA DESIGNATION DE MONSIEUR BRUSCHERA COMME MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION CDIDL (COMMISSION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX) EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA DESIGNATION DE MONSIEUR DARTOIS COMME MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION GARANTIE JEUNE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA DESIGNATION DE MONSIEUR MOLLIEN, TITULAIRE ET MONSIEUR FALEMPIN, SUPPLEANT COMME MEMBRES DE LA COMMISSION PFIL (PLATEFORME INITIATIVE ROUEN) EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA DESIGNATION DE MONSIEUR LARCHEVEQUE, TITULAIRE ET MONSIEUR HUBERT, SUPPLEANT COMME MEMBRES DE LA COMMISSION FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE CANTELEU EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA DESIGNATION DE MONSIEUR DARTOIS COMME MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA DESIGNATION DE MONSIEUR MOLLIEN COMME MEMBRE TITULAIRE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU BUREAU.

LA DESIGNATION DE MONSIEUR CAVELLIER COMME MEMBRE TITULAIRE DU DEAL FEAMP GALPA DE LA COMMUNAUTE D'AGGLO DE FECAMP EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA DESIGNATION DE MONSIEUR DARTOIS COMME MEMBRE TITULAIRE DE RNI (ROUEN NORMANDY INVEST) EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA DESIGNATION DE MONSIEUR DORÉ COMME MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCAMA DE LA BRED EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA MODIFICATION DU TABLEAU DES REPRESENTATIONS ET DELEGATIONS EXTERIEURES ADOPTEE PAR LE BUREAU EN DATE DU 20/02/2018 ET DU 07/06/18 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Point n°10 :

Vote des adhésions et appels à cotisations pour :

Le CAUE 76 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement, INITIATIVE DIEPPE BRESLE,

APESA(aide Psychologique aux entrepreneurs en souffrance aigue) pour l'année 2018.

RNI (Rouen Normandy Invest) pour l'année 2018,

Le CREPI,

CIP SE Centre d'Information sur la prévention des difficultés des entreprises de Seine-Estuaire) pour l'année 2017,

adopté par le Bureau en date du 15/03/18 du 04/04/18 et du 16/05/18

Document de travail transmis préalablement :

- Tableau récapitulatif des cotisations (document n°8)

Intervention en séance :

- M. Christophe DORE, Président

Résolution 2016-2021/ 2018-07/ AG 247 :

VOTE :

LE VERSEMENT D'UNE COTISATION DE 109 EUROS POUR L'ANNEE 2019, DANS LE CADRE DE L'ADHESION AU CAUE (CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT SEINE MARITIME, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

LE VERSEMENT D'UNE COTISATION DE 100 EUROS POUR L'ANNEE 2018 DANS LE CADRE DE L'ADHESION A INITIATIVE DIEPPE BRESLE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LE VERSEMENT D'UNE COTISATION DE 150 EUROS, DANS LE CADRE DE L'ADHESION DE LA CMA76 A L'ASSOCIATION APESA, ADOPTE PAR LE BUREAU EN DATE DU 04/04/18 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LE VERSEMENT D'UNE COTISATION DE 2000 EUROS AU TITRE DE MEMBRE FONDATEUR ET 3000 EUROS DE SUBVENTION, DANS LE CADRE DE L'ADHESION A RNI (ROUEN NORMANDY INVEST – METROPOLE ROUEN) EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

LE VERSEMENT D'UNE COTISATION DE 150 EUROS, DANS LE CADRE DE L'ADHESION A CREPI POUR L'ANNEE 2018 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

LE VERSEMENT D'UNE COTISATION DE 250 EUROS, DANS LE CADRE DE L'ADHESION A CIP SE (CENTRE D'INFORMATION SUR LA PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES DE SEINE-ESTUAIRE) POUR L'ANNEE 2017 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Point n°11 :

Vote de la nomination d'Elus représentants la CMA 76 au :

- Conseil d'Exploitation Rouen Normandie Création – METROPOLE
- Conseil de Développement de la Communauté de commune Inter Caux Vexin, adopté par le Bureau en date du 07/06/18

Intervention en séance :

- M. Christophe DORE, Président

Résolution 2016-2021/ 2018-07/ AG 248 :

VOTE :

LA DESIGNATION DE M. MOLLIN COMME MEMBRE TITULAIRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION NORMANDIE CREATION DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA DESIGNATION DE MONSIEUR GOUIN COMME MEMBRE TITULAIRE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE INTER CAUX VEXIN EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Point n°12 :

Vote du renouvellement d'un membre Elu pour la commission des Affaires Générales suite à la démission de M. GUILLON, adopté par le Bureau en date du 15/03/18.

Document de travail transmis préalablement :

- Tableau des commissions (document n°10).

Intervention en séance :

- M. Christophe DORE, Président

Résolution 2016-2021/ 2018-07/ AG 249 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE NOMINATION DE M. MORAIS COMME MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES SUITE A LA DEMISSION DE M. GUILLON EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°13 :

Vote de la proposition de valider les rapports de la commission du développement économique et de la formation et de la commission de la reconnaissance artisanale, adopté par le Bureau en date du 07.06.18

Document de travail transmis préalablement :

- Procès-Verbal de la commission du développement économique du 29.03.2018 (document n°11).
- Procès-Verbal de la commission de la reconnaissance artisanale du 22.05.2018 (document n°12).

Résolution 2016-2021/ 2018-07/ AG 250 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE VALIDER LES RAPPORTS DE LA COMMISSION DE LA RECONNAISSANCE ARTISANALE ET DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE LA FORMATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant pas d'autre question ou remarque, le Président DORE lève la séance à 16h45.



**Christophe DORE,
Président de la CMA 76.**